



LE GROUPE LA POSTE

A l'attention de tous les Maires de la Somme,

Suite aux dernières décisions de notre entreprise, je vous partage de nouvelles informations.

Pour protéger la santé des postiers et assurer ses missions essentielles, La Poste adapte son organisation à l'évolution de la situation sanitaire.

Afin de protéger la santé des postiers, La Poste se recentre sur ses missions essentielles au service de la population tout en adaptant son organisation. Cette adaptation se fait en concertation permanente avec les autorités sanitaires, la médecine du travail et les organisations syndicales.

Les mesures suivantes seront mises en place progressivement.

Concernant, la distribution du courrier et des colis et des services

L'organisation se fera sur la base de quatre jours travaillés cette semaine (soit jeudi et vendredi pour cette fin de semaine) puis à partir du lundi 30 mars, de trois jours de travail par semaine, mercredi, jeudi et vendredi.

Si les prérequis suivants ne sont pas réunis : accès à des points d'eau identifiés, équipement en gel hydro-alcoolique ou lingettes virucides, masques pour les services l'exigeant (services de proximité pour les plus fragiles), le service sera suspendu le temps que ces conditions soient à nouveau réunies.

Le passage quotidien pour les services de proximité est maintenu : portage de repas aux seniors, le portage de médicaments, portage de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants. Ces services seront assurés par des agents dédiés.

Cette nouvelle organisation permettra le maintien des services essentiels :

- Les activités de portage (repas, médicaments ...),
- Les services de lien social (Veillez Sur Mes Parents, Cohésio, Ardoiz...),
- La distribution du courrier, des colis et des petites marchandises. Sur ce point, La Poste demande à ses clients de concentrer leurs commandes et leurs envois sur ce qui leur est strictement nécessaire. Une communication en ce sens sera faite dès aujourd'hui aux clients et aux E-commerçants. Vous pouvez également relayer ce point dans votre commune..

Concernant les bureaux de poste

La Poste a fait le choix de concentrer son activité sur une cible de 1 600 bureaux sur toute la France pour limiter le plus possible l'exposition des agents.

Le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients conditionne chaque jour l'ouverture effective de chacun des 1 600 bureaux.

Dans les bureaux de poste, les services essentiels suivants seront priorisés :

- Le retrait d'espèces au guichet et aux automates
- Le dépôt d'espèces sur automates

- Les dépôts de chèque sur automates et urnes.
- La remise de fonds commandés par la DGFIP

Lorsque cela est possible, ce socle est étendu, bureau par bureau aux services suivants :

- Instances courrier (Lettres Recommandées), Colis et Chronopost
- Affranchissement des lettres sur automates
- Affranchissement et dépôt de colis et Chronopost
- Paiement des factures Eficash
- Dépôt d'espèces au guichet
- Emission & paiement Western Union et mandats internationaux
- Dépôt d'espèces et de chèques au guichet pour les Professionnels
- Vente de kits prépayés La Poste Mobile

Le confinement permettant de réceptionner directement les colis et les courriers recommandés à domicile, une réflexion est en cours sur l'organisation des retraits des instances en bureaux de poste.

Enfin, La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone ou via les sites et applications numériques de La Poste et de La Banque Postale. Là aussi, vous pouvez relayer ces points dans votre commune.

Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, dans le cadre d'un dialogue social permanent et en tenant compte de toutes les situations locales.

A nouveau, je tiens à vous assurer de tout l'engagement des collaborateurs de La Poste pour soutenir et accompagner nos concitoyens.

Pour toute question, je reste bien entendu à votre disposition au 06 69 18 39 50 (ce numéro est exclusivement réservé aux Maires).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de mes salutations respectueuses.

Marie Christine BONNENTIEN
Déléguée aux relations Territoriales de la Somme